



LES FAITS MARQUANTS DE L'OSASTT-10: MERCREDI 9 FEVRIER 2005

Les délégués à la dixième réunion de l'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT-10) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) se sont réunis dans des groupes de travail et des groupes de contact. Le Groupe de Travail I (GT-I) s'est penché sur l'Initiative Taxonomique Mondiale (ITM) et sur le mandat du Groupe Spécial d'Experts Techniques (GSET) sur la biodiversité, la désertification et les changements climatiques. Le Groupe de Travail II (GT-II) a planché sur le rôle du mécanisme d'échange (ME) dans la réalisation de l'objectif 2010, et a débattu des voies et moyens de supprimer les mesures d'incitation perverses. Des groupes de contact se sont réunis sur les questions de la biodiversité insulaire et des mesures d'incitation. Un comité des Amis du Président s'est également réuni pour l'élaboration des recommandations concernant les technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (TRURG).

GRUPE DE TRAVAIL I

La présidente du GT-I, Theresa Mundita Lim (Philippines), a établi un comité des Amis du Président pour la formulation des recommandations destinées à la CdP-8, concernant les TRURG.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Les délégués ont procédé à l'examen du mandat du GSET sur les synergies entre les activités ayant trait à la biodiversité, la désertification et les changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/10/18).

Le porte-parole de la CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (UNFCCC) a présenté aux délégués les résultats pertinents de la CdP-10 de l'UNFCCC et de ses Organes Subsidiaires. La FINLANDE a réitéré sa disponibilité à fournir un soutien financier aux travaux de la CDB sur la biodiversité et les changements climatiques. Plusieurs délégués ont apporté leur appui à l'établissement du GSET. L'Australie et la NOUVELLE ZELANDE y ont fait objection, affirmant que cela serait prématuré. Palau, au nom de l'ASIE-PACIFIQUE, avec GRENADÉ et d'autres, a suggéré d'intégrer la biodiversité insulaire dans le mandat. L'ARGENTINE et la COLOMBIE ont déclaré que le GSET ne devrait pas être doté d'un mandat politique.

La NORVEGE a souligné le besoin de prendre en considération les évaluations scientifiques disponibles. Les PAYS-BAS et le CANADA ont proposé que le GSET détermine le rôle de la biodiversité dans l'atténuation des changements climatiques. La SUISSE a souligné le rôle des puits de fixation du gaz carbonique, et le LIBERIA, l'impact de l'exploitation forestière illicite et du déboisement. Le BRÉSIL a demandé la suppression des références au déboisement, aux modifications survenues dans l'utilisation des terres et à l'atténuation des changements climatiques. La FRANCE a suggéré de procéder à l'analyse des incidences sociales, économiques et sanitaires des modifications de la biodiversité ayant rapport avec le climat. L'INDE a souligné la nécessité d'éviter les duplications de réduire les coûts de la mise en œuvre des Conventions de Rio. La TANZANIE a suggéré l'insertion d'une référence aux indicateurs des moyens de vivre liés à la biodiversité, en tant que moyen de mesurer la contribution de la biodiversité à la subsistance humaine.

Le FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL a mis en exergue son soutien financier aux projets pilotes axés sur l'adaptation et l'autoévaluation des capacités ayant trait aux synergies entre les Conventions de Rio. Le RESEAU CANADIEN DE BIODIVERSITE AUTOCHTONE a déclaré que le travail du GSET pourrait tirer profit de l'expertise autochtone.

INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE: Le Secrétariat a introduit les documents concernant le processus et les lignes directrices devant encadrer l'examen approfondi du programme de travail de l'ITM (UNEP/CBD/SBSTTA/10/16), et l'ébauche du guide de l'ITM (UNEP/CBD/SBSTTA/10/17).

La CHINE a appelé à la reconnaissance des efforts nationaux et au soutien des pays en développement très riches en biodiversité, dans leurs travaux taxonomiques. Le JAPON a souligné la nécessité d'améliorer le Mécanisme de Coordination de l'ITM.

L'AUTRICHE a proposé l'insertion d'une référence au Centre International d'Information sur la Biodiversité (GBIF). L'ITALIE a suggéré d'élaborer un portail de ME pour l'ITM. La REPUBLIQUE DE COREE a déclaré que le Secrétariat devrait partager les données concernant les spécimens types avec les taxonomistes.

L'IRAN, au nom de l'ASIE-PACIFIQUE, a mis l'accent sur les données scientifiques et traditionnelles et, avec Palau et le Liberia, au nom de l'AFRIQUE, a appelé au renforcement des capacités, y compris des formations dans les pays. Singapour, au nom de l'ASSOCIATION DES PAYS DU SUD-EST ASIATIQUE, a plaidé pour un processus de suivi des progrès accomplis dans la mise en application du programme de travail de l'ITM. La SUEDE a appelé à la mise en place de mécanismes pour mesurer son efficacité. Le BANGLADESH et VANUATU ont souligné le besoin d'intégrer les techniques modernes avec les savoirs traditionnels, comme dans l'éthno-biodiversité. Le délégué des ETATS-UNIS, appuyé par le CANADA, a proposé le code barre de l'ADN, en guise d'approche innovatrice en matière de taxonomie. La NOUVELLE ZELANDE a demandé l'insertion d'une référence à l'importance de la taxonomie dans le traitement des espèces exotiques envahissantes. La BELGIQUE a souligné le besoin d'une nouvelle génération de taxonomistes. La Présidente du GT-I, Lim, a indiqué qu'un papier de salle de conférence sera élaboré sur la base de la discussion.

Au sujet du guide de l'ITM, la FRANCE, appuyée par de nombreux pays, a suggéré d'élaborer un résumé pour une large diffusion. Le PÉROU, appuyé par les ETATS-UNIS, a déclaré que le guide devrait informer les décideurs de l'importance de la taxonomie.

GRUPE DE TRAVAIL II

MECANISME D'ECHANGE: Le Secrétariat a introduit le document consacré au rôle du ME dans la promotion de la coopération technique pour la réalisation de l'objectif 2010 et la facilitation des échanges d'informations sur les progrès accomplis (UNEP/CBD/SBSTTA/10/11). La majorité des délégués ont appelé au renforcement des capacités, à la formation, au transfert des technologies, et à des ressources financières pour l'établissement et l'entretien de l'infrastructure nécessaire au ME. Plusieurs délégués ont appuyé la convocation d'ateliers nationaux et régionaux aux fins de rendre les pays en développement Parties aptes à utiliser le ME. La BOLIVIE et la SUEDE ont souligné l'importance des



inventaires de la biodiversité pour l'enrichissement des échanges d'information. La BELGIQUE a souligné le rôle de l'engagement politique dans la garantie d'une durabilité à long terme des correspondants nationaux du ME. Le NEPAL a demandé au Secrétaire exécutif d'envisager des alternatives au format électronique. L'ASIE-PACIFIQUE a demandé au Secrétariat d'élaborer de nouveaux outils pour l'échange d'information sur les espèces menacées d'extinction. Le BHUTAN a déclaré que le Secrétariat devrait aider les pays à obtenir les fonds nécessaires à l'établissement des ME nationaux.

L'ASIE-PACIFIQUE et la TURQUIE ont souligné le besoin de traiter les barrières linguistiques entravant la communication avec les communautés scientifiques nationales. Le MEXIQUE a appelé à la facilitation de l'accès aux sources des données et à des mises à jour régulières des listes de sources de données.

L'Australie a souligné que l'interopérabilité ne devrait pas être interprétée comme étant un mécanisme imposé par le sommet de la pyramide pour l'établissement des formats et des normes que doit revêtir l'échange des données. Le CANADA, l'ALLEMAGNE, la CE et le ROYAUME-UNI ont souligné que le développement de l'infrastructure est une condition préalable de l'interopérabilité. La CE a déclaré que les données collectées des systèmes d'information géographiques devraient être mises à la disposition des décideurs et du public. Le ROYAUME-UNI a mis en relief le rôle du GBIF. Faisant état du coût des technologies d'information axée sur la biodiversité, la NORVEGE, apportant son appui à l'ALLEMAGNE, a recommandé la coopération avec les organisations qui ont déjà élaboré ces outils. La FEDERATION DE RUSSIE a souligné que les données cartographiques et géologiques doivent être accessibles dans des formats précis, et l'information fournie à travers le ME, traduite. L'ARGENTINE a souligné que le ME est l'unique outil axé sur le renforcement de la coopération.

Le DANEMARK a déclaré que le ME devrait plutôt fournir des liens ouvrant sur les sources d'information que transmettre les données. L'ALLEMAGNE a souligné son rôle dans les efforts visant à rendre accessible l'information ayant trait aux indicateurs et, avec la NORVEGE et l'AFRIQUE DU SUD, dans la mise en place de partenariats scientifiques à long terme entre les Parties. L'AFRIQUE DU SUD, le PEROU et la REPUBLIQUE TCHEQUE ont également souligné le rôle du ME dans la facilitation du renforcement des capacités. Le PEROU a déclaré que la facilitation de l'échange d'information est une priorité, et a proposé d'établir des portails régionaux consacrés aux échanges d'informations à l'échelon régional. La REPUBLIQUE TCHEQUE a cité de ME de la CE, comme exemple de réussite de la coopération régionale.

La NOUVELLE ZELANDE et SAMOA ont encouragé la fourniture d'efforts plus importants pour l'élaboration, l'échange et la reproduction des approches réussies dans le domaine de la gestion de la biodiversité. La TURQUIE a demandé que le ME englobe des systèmes de gestion des données.

La SUEDE a plaidé pour la création d'un portail consacré à l'ITM. Soulignant le besoin d'efforts focalisés pour la réalisation de l'objectif 2010, le CHILI a demandé au Secrétaire exécutif de déterminer les priorités quant aux indicateurs pertinents devant être communiqués aux correspondants nationaux. La NORVEGE a déclaré que le travail effectué dans le cadre du ME devrait être rattaché à celui mené dans le GSET sur le Transfert des Technologies. Le BRESIL a souligné l'importance des réseaux de dimension régionale.

Signalant l'absence d'implication des autochtones dans l'initiative pour la Conservation des Biens Communs, Le RESEAU D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE AUTOCHTONE a déclaré que l'initiative ne devrait pas être formellement endossée, avant d'en débattre avec les communautés autochtones et locales.

MESURES D'INCITATION: Le Secrétariat a introduit le document concernant l'affinement et la considération des propositions avancées pour l'application des voies et moyens de supprimer ou d'atténuer les mesures d'incitation perverses (UNEP/CBD/SBSTTA/10/12).

Soulignant qu'ils entendaient introduire plusieurs amendements, l'ARGENTINE et la NOUVELLE ZELANDE, appuyées par le BRESIL, l'AFRIQUE DU SUD et l'EQUATEUR, ont proposé d'établir un groupe de contact. Le BRESIL a demandé que

le groupe de contact se focalise sur les subventions agricoles. Les PAYS-BAS, la CE et le ROYAUME-UNI ont suggéré d'éclaircir le caractère des propositions, en tant que lignes directrices volontaires, en vue d'éviter des discussions de groupe de contact. La COLOMBIE a proposé d'ajourner les discussions sur ce sujet.

L'Australie a souligné que leur acceptation des propositions contenues dans le document est conditionnée par la compatibilité de ces dernières avec les obligations internationales en vigueur.

La CHINE a fait part de ses réserves concernant l'applicabilité des propositions dans tous les pays. La THAILANDE a suggéré que les Parties poursuivent l'élaboration des propositions de manière conforme aux priorités nationales. La SUEDE a déclaré que les mesures d'incitation autres que les subventions devraient également être traitées. La SUISSE a proposé l'insertion d'une référence au Manuel de l'OCDE concernant les Mesures d'Incitation pour la Biodiversité.

Au sujet de la diffusion des propositions, le GABON a suggéré l'organisation d'une réunion internationale pour s'assurer d'une large diffusion parmi les organisations et les processus internationaux. Le Président du GT-II, Christian Prip (Danemark), a établi un groupe de contact pour la poursuite de l'examen des propositions.

GROUPES DE CONTACT

BIODIVERSITE INSULAIRE: Présidé par Horst Korn (Allemagne), le groupe de contact a repris ses discussions autour du calendrier, des objectifs globaux et des actions prioritaires du programme de travail axé sur la biodiversité insulaire. Les délégués ont décidé d'utiliser la formulation retenue dans la décision VII/30 Annexe II de la CdP (Cadre provisoire des Buts et Objectifs), concernant les objectifs globaux. Au sujet des activités d'appui, les participants ont demandé au Secrétariat de s'assurer que le programme de travail reste cohérent et focalisé sur les îles. Ils ont décidé de s'inspirer des éléments appropriés de la Stratégie de Maurice pour la Suite de la Mise en Œuvre du Programme d'Action du Développement Durable des Petits Etats Insulaires en Développement. Les délégués ont décidé de remplacer, partout dans le document, les références aux Etats insulaires par des références à la biodiversité insulaire. Les délégués ont ensuite commencé à débattre, sans désaccords majeurs, des actions prioritaires devant être menées par les Parties.

MESURES D'INCITATION: Le groupe de contact, présidé par Sem Taukondjo Shikongo (Namibie), a examiné le document concernant les propositions pour l'application des voies et moyens de supprimer ou d'atténuer les incitations perverses. Au sujet de la définition des termes, les délégués ont demandé au Secrétariat d'élaborer un glossaire pour aider les discussions. Les délégués ont débattu du point de savoir si la suppression des incitations perverses est un élément plutôt crucial, qu'important, dans la promotion de la conservation de la biodiversité. Au sujet de la détermination des politiques ou des pratiques qui engendrent des incitations perverses, ils ont décidé de ne pas établir de distinction entre les principes d'une part, et les voies et moyens, d'autre part.

DANS LES COULOIRS

Rappelant la croyance chinoise selon laquelle les actions accomplies le premier jour de l'année nouvelle déterminera la couleur du reste de l'année, un groupe de délégués ont déclaré préférer les parties joyeuses du Nouvel An chinois organisées à Bangkok, aux longues délibérations avec d'autres Parties sur les comment du pourquoi des incitations perverses menées dans le groupe de contact. Les préoccupations relatives à la question du commerce ont été une fois de plus la cause de la lenteur de la progression sur ce sujet, et certains délégués ont réaffirmé leur frustration face à l'intransigeance des positions, inchangées depuis la CdP-7.

Dans une atmosphère légèrement plus hospitalière, des discussions lentes mais constructives ont eu lieu sur les objectifs du programme de travail axé sur la biodiversité insulaire. Certains délégués ont également exprimé l'espoir de voir le travail de lobbying actif mené en ce premier jour de l'an chinois, être de bon augure pour le sort du rapport du Groupe Spécial d'Experts Techniques sur les Technologies de Restriction de l'Utilisation des Ressources Génétiques.